

CODE D'ÉTHIQUE DU PRESTATAIRE

GRUP JÚLIA

Charte d'éthique des Prestations sous-traitées

CONTENU

I. DOMAINE D'APPLICATION

I.1.- Objet et Considérations Générales

I.2.- Application

II. PRINCIPES ÉTHIQUES ASSOCIÉS À LA PRESTATION DES SERVICES

I. DOMAINE D'APPLICATION

I.1.- Objet et Considérations Générales

La société JULIA ESPAÑA PERFUMS, S.A. ainsi que les sociétés qui lui sont liées (Perfumeria Júlia, S.A., Anmei, S.A, Immobles Júlia Pas, S.L., Immobles Júlia, S.L., Júlia Patrimoni, Investigación y Tecnología Cosmética, s.L. et JBZ Disruptive Cosméticos, S.L.), dispose d'un Code d'éthique professionnelle énonçant les valeurs, les principes, responsabilités et règles éthiques et socialement responsables dont s'inspire la culture du GRUP JÚLIA, ainsi que celle de ses administrateurs et employés, dans le cadre du développement de ses activités et fonctions.

Le GRUP JÚLIA, en application de ce Code d'éthique professionnelle, exige de ses Prestataires qu'ils respectent dans toutes leurs actions les valeurs, principes, responsabilités et règles qui y sont inscrites, de manière à respecter et à collaborer à la protection et à la sauvegarde des différents droits, biens et intérêts – collectifs ou individuels – pouvant être associés à la réalisation de leurs prestations.

Le Code d'éthique professionnelle du GRUP JÚLIA est publié sur le site Internet suivant, accessible à tout fournisseur, à l'adresse suivante :

<https://www.perfumeriajulia.es/ Code d'éthique du fournisseur>

I.2.- Application

Les Prestataires du GRUP JÚLIA doivent connaître et respecter le présent Code, ainsi que ses éventuelles modifications.

Le Prestataire s'engage à suivre le présent code, qui lui sert de guide éthique dans la réalisation et la gestion de ses prestations au GRUP JÚLIA.

De même, le Prestataire reconnaît qu'une action éthique et socialement responsable profite à son image et à sa réputation, ainsi qu'à celle du GRUP JÚLIA, et renforce la confiance des personnes et des groupes impliqués dans le développement de ses actions.

Le développement de leur relation dans l'optique de participer au progrès éthique et durable du GRUP JÚLIA, auprès duquel ils sont impliqués, revêt une importance capitale.

Toute mise à jour de ce Code sera mise à la disposition du Prestataire via les canaux prévus à cet effet.

PRINCIPES ÉTHIQUES ASSOCIÉS À LA PRESTATION DES SERVICES

La personne et les droits de l'homme

Toute action du Prestataire doit respecter, à tout moment et dans tous les domaines, les valeurs humaines suivantes : intégrité physique et morale ; égalité ; solidarité ; tolérance ; information et formation ; transparence ; honnêteté ; cordialité et attention ; confidentialité.

Collectivité et durabilité

Le Prestataire s'engage dans l'exercice de son activité à coopérer à la protection : de l'environnement ; des communautés avec lesquelles il interagit ; de GRUP JÚLIA en général ; de la culture ; etc.

D. Impartialité et non-discrimination

Dans ses décisions, ses actions et le déroulement de son activité en général, le Prestataire s'engage à ne commettre aucune discrimination fondée sur le sexe, la sexualité, l'âge, l'état de santé, l'origine, la nationalité, la religion ou les croyances, les tendances politiques ou syndicales.

Il garantira à tout moment l'égalité des chances et son impartialité.

Confidentialité et protection de l'information

La confidentialité et le secret des informations traitées, ainsi que le respect de la protection et de la sécurité des données à caractère personnel, sont cruciaux pour le GRUP JÚLIA.

En matière de protection des données à caractère personnel, lorsque le GRUP JÚLIA sous-traite auprès du Prestataire un service impliquant un traitement de données à caractère personnel, le Prestataire s'engage à collaborer à tout moment avec le GRUP JÚLIA en ce qui concerne le respect de la législation applicable en matière de protection des données, en autorisant le GRUP JÚLIA, et en collaborant avec lui, à toute action de vérification ou d'audit pouvant s'avérer nécessaire à cette fin.

Transparence et obligations d'information

Dans ses relations avec toute partie intéressée, et en particulier celles entretenues avec le client consommateur, le Prestataire fournira toutes les informations auxquelles son interlocuteur a besoin d'accéder afin de lui garantir le plus grand respect de ses intérêts.

Conformité à la Réglementation Légale

Dans le cadre de la prestation fournie au GRUP JÚLIA, ainsi que dans le cadre de sa propre activité indépendante associée à ladite prestation, le Prestataire observera et respectera à tout moment les lois, réglementations, codes de conduite, usages et coutumes et, en général, toute source réglementaire de la communauté dans laquelle il opère.

Par conséquent, dans le cadre de son activité, il adoptera un comportement loyal envers toutes les personnes ou les groupes de personnes avec lesquels il entretient des relations directes ou indirectes, qu'il s'agisse du GRUP JÚLIA, de ses clients ou de ses concurrents, de collaborateurs ou d'institutions ou d'autorités.

En aucun cas, le bénéfice de GRUP JÚLIA ou du Prestataire ne peut se traduire par la perte malhonnête de droits, de biens ou d'intérêts de tiers.

À cette fin, le Prestataire s'engage envers le GRUP JÚLIA à collaborer avec les organismes chargés de veiller à la Conformité aux Réglementations du GRUP JÚLIA.

Ainsi, le Prestataire s'engage à répondre aux demandes de collaboration qu'il reçoit de la part de ces organismes liés GRUP JÚLIA. Cela consiste essentiellement en ce que le Prestataire s'engage à répondre aux demandes de GRUP JÚLIA en matière de contrôle et de vérification du respect des lois par le Prestataire (par exemple, en remplissant des questionnaires ou en répondant à des questions sur ces points, ou en apportant la preuve du respect de la Réglementation par le Prestataire).

De même, le Prestataire s'engage à collaborer avec GRUP JÚLIA lorsque celui-ci lui demande de l'aide pour établir d'éventuelles cartes des risques (déterminer quels délits ou manquements à la Réglementation de toute nature, et avec quelle probabilité, peuvent être commis dans le cadre de la prestation d'un service). Par ailleurs, dans cette même optique, le Prestataire s'engage à travailler avec le GRUP JÚLIA au respect de l'ensemble des protocoles (normes, procédures) mis en place pour faire face à ces risques.

Intérêt du client et du Prestataire

Le Prestataire s'engage à fournir des informations claires et véridiques, afin d'éviter au GRUP JÚLIA la réception d'informations susceptibles de l'induire en erreur, étant admis qu'il est, à tout moment, essentiel de veiller à l'intérêt de tous.

Qualité de la prestation

Le Prestataire aura toujours pour mission essentielle la recherche permanente de l'excellence dans la prestation de ses services.

Satisfaction Client

Le Prestataire s'engage à fournir au GRUP JÚLIA un service rapide et efficace. À cet effet, il s'engage à disposer des moyens humains, techniques et de communication nécessaires.

Concurrence loyale

Dans le cadre de la prestation de ses services, le Prestataire s'engage à ne pas abuser d'une position dominante ou privilégiée sur le marché, à concurrencer loyalement et à ne pas attirer les clients d'autres concurrents de GRUP JÚLIA au moyen de méthodes contraires à l'éthique.

Honorabilité

Le Prestataire doit permettre au GRUP JÚLIA de vérifier que, tout au long du développement du lien ou de la relation qu'ils entretiennent, celui-ci continue à agir dans le respect de l'honorabilité commerciale sur la base de laquelle il a été embauché.

En cas de non-respect par le Prestataire des dispositions prises par le présent Code d'éthique (non-paiement de ses employés, non-respect de l'environnement, non-respect des réglementations ou des lois obligatoires, recours à une main d'œuvre dont les techniques d'exploitation violent les droits de l'homme, etc.), il reconnaît la légitimité de GRUP JÚLIA à promouvoir et à engager des actions visant à mettre fin à la relation qu'il entretient avec le Prestataire.

Cadeaux

Le Prestataire et ses membres n'accepteront ni n'offriront de cadeaux ou tout autre type de privilège – qu'ils soient de nature économique ou non-économique – susceptibles d'induire d'éventuels conflits d'intérêts, une perte d'impartialité, engendrer des cas de pratiques illicites ou mettre en danger la réputation du GRUP JÚLIA.

De même, le Prestataire traitera avec les autorités et les institutions publiques de manière licite.

Voies de recours

Le Prestataire doit recourir au canal de dénonciation suivant : sugerencias@julia.ad ; pour signaler au GRUP JÚLIA l'éventuelle perpétration de délits ou de tout autre type de non-conformité que le Prestataire pourrait détecter et pouvant être liés à la prestation fournie ou aux membres du GRUP JÚLIA ou à sa clientèle. Le GRUP JÚLIA garantit au Prestataire que, dans le cadre d'une plainte, lesdits canaux seront confidentiels et sans aucune forme de représailles pour le dénonciateur.

Contrôle de l'application du présent Code

Afin d'en garantir le respect, le GRUP JÚLIA a confié le contrôle de la bonne application du présent Code à un département interne à son organisation, composé de personnes disposant d'un pouvoir corporatif suffisant, et dont la mission est de faire respecter le Code et d'en corriger tout manquement. Le Prestataire s'engage à collaborer de très près avec ledit département et les personnes qui le composent.